

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Déplacement des limites du travail de jour (art. 10 LTr)**

- Etrex SA, 1217 Meyrin 2  
Fabrications biotechnologiques  
3 ho  
6 mars 2000 au 8 mars 2003 (renouvellement)
- Cendres et Métaux SA, 2501 Bienne  
production bijouterie  
3 ho, 2 f  
22 mai 2000 au 24 mai 2003 (renouvellement)
- Recta SA, 2501 Bienne  
atelier d'injection plastique  
1 ho, 2 f  
13 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)
- Universo SA, 2300 La Chaux-de-Fonds  
rivage et contreperçage; Universo Aiguilles SA, Centre du Crêt-du-Loche  
4 ho, 2 f  
13 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)

### **Travail de jour à deux équipes (art. 23 LTr)**

- Derendinger & Cie SA, 1212 Grand-Lancy  
Atelier de mécanique, centres d'usage CNC  
30 ho  
13 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)
- J. Egger SA, 1705 Fribourg  
„ finition montage,, et „ injection plastique,,  
40 f  
13 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)

### **Travail de nuit ou travail à trois équipes (art. 17 ou 24 LTr)**

- Securit Sabiac SA, 1680 Romont  
Ligne industrielle „in line,,  
5 ho  
6 mars 2000 au 8 mars 2003 (renouvellement)
- Tana SA, 2733 Pontenet  
Injection plastique  
1 ho  
13 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)

- Derendinger & Cie SA, 1212 Grand-Lancy 1  
Atelier de mécanique, centres d'usinage CNC  
5 ho  
12 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

### **Travail du dimanche** (art. 19 LTr)

- Etea SA, 1217 Meyrin 2  
Fabrications biotechnologiques et pharmaceutiques  
6 ho  
5 mars 2000 au 8 mars 2003 (renouvellement)

### **Travail continu** (art. 25 LTr)

- Alusuisse Aluminium Suisse SA, 3966 Chippis  
Usine de Sous-Géronde: presses à filer  
100 ho  
23 avril 2000 au 26 avril 2003 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

---

## **Permis concernant la durée du travail octroyés**

---

### **Travail de jour à deux équipes**

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr)

- Stryker Trauma SA, 1212 Grand-Lancy 1  
Département de production d'instruments chirurgicaux, ateliers des  
„composants et fiches,“  
36 ho, 2 f  
10 janvier 2000 au 11 janvier 2003 (renouvellement)

## **Travail de nuit et travail à trois équipes**

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, et 24, al. 2, LTr)

- Stryker Trauma SA, 1212 Grand-Lancy 1  
Département de production d'instruments chirurgicaux, ateliers des  
„composants et fiches,,  
7 ho  
10 janvier 2000 au 11 janvier 2003 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- LN Industries SA, 1219 Châtelaine-Genève  
Machines de transfert et décolletage  
2 ho  
31 janvier 2000 au 3 février 2001  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Institut Straumann SA, 2610 Saint-Imier  
décolletage CNC  
12 ho  
30 janvier 2000 au 23 février 2002 (modification)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

## **Travail continu**

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 25, al. 1, LTr)

- Alcatel Cable Suisse SA, 2016 Cortaillod  
Ligne de réticulation horizontale THT-LR2  
16 ho  
27 février 2000 au 3 mars 2001 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

28 mars 2000

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.03.2000
Date	
Data	
Seite	1687-1690
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 391

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.